



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfq.ca

AVIS PUBLIC No. 2023-03

Lors de la séance ordinaire du 7 février 2023, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

Règlement 509-23 pour l'interdiction de trafic lourd sur la route 257

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Le projet de Règlement relatif à l'interdiction de trafic lourd sur la route 257 est déposé;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Elisabeth Boil, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement interdisant la circulation de trafic lourd sur la route 257.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 505-22.

Donné à Scotstown, Québec, ce 14^e jour du mois de février 2023.

Monique Polard,
Directrice générale